



Confédération Africaine des Organisations  
Professionnelles de la Pêche Artisanale  
African Confederation of Small  
Scale Fisheries Professional Organizations

Dakar, le 23 Avril 2014.

## L'avenir de la pêche africaine, c'est la pêche artisanale durable

Les 28 et 29 Avril 2014, les Ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture se réuniront en Ethiopie pour décider des réformes qui vont définir l'avenir de la pêche africaine (CAMFA II). A cette occasion, la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de Pêche artisanale (CAOPA), au nom des organisations de pêche artisanale **de Mauritanie, du Sénégal, de Gambie, du Liberia, de la Sierra Leone, d'Afrique du Sud, du Kenya, du Ghana, de Guinée Bissau, du Maroc, de Tunisie, du Burkina Faso, du Togo, du Bénin, du Cap vert et de la Côte d'Ivoire**<sup>1</sup>, appelle solennellement les Ministres à prendre en compte les préoccupations et propositions des professionnels du secteur de la pêche artisanale.

La CAOPA estime qu'il est nécessaire d'améliorer la législation des pêches dans les pays africains, y compris en ce qui concerne la reconnaissance et la protection de la pêche artisanale durable, pour pouvoir assurer une gestion durable de nos pêcheries, au bénéfice des communautés côtières et des populations.

En effet, jour après jour, la pêche artisanale africaine démontre sa capacité, - quand elle est soutenue de façon appropriée-, à être un moteur de développement social et économique durable, tout en s'inscrivant dans une démarche d'exploitation responsable des ressources et de protection des écosystèmes marins côtiers. En particulier, le rôle des femmes dans la filière de pêche artisanale est un élément clé pour notre sécurité alimentaire à tous.

La CAOPA appelle dès lors les Ministres de la Pêche et de l'Aquaculture, dans le cadre de la stratégie de réforme des pêches africaines:

- **A améliorer la gouvernance pour une gestion plus transparente et participative des pêcheries:**
  - o en s'engageant à publier de façon régulière l'information sur les licences de pêche octroyées, les contrats et accords signés, les projets engagés dans le secteur de la pêche;
  - o en considérant les organisations représentant de manière démocratique les professionnel(le)s de la pêche artisanale en activité comme interlocuteurs privilégiés;
  - o En stimulant la coopération entre les différentes administrations au sein d'un même état, et entre les Etats Africains pour lutter contre la pêche illégale; gérer, de façon concertée, les ressources partagées; améliorer et harmoniser les cadres juridiques et réglementaires d'une façon qui reconnaisse les initiatives locales de co-gestion.

---

<sup>1</sup> Des représentant(e)s de ces 16 organisations professionnelles se sont réunis en Côte d'Ivoire, à l'invitation de la CAOPA, du 6 au 8 mars 2014, pour préparer la CAMFA II. L'ensemble de leurs propositions se trouve sur le lien <http://www.caopa-africa.org/index.php/fr/actualites-corep/164-declaration-caopa-journee-mondiale-des-femmes-2014.html>  
Ces propositions se sont inspirées d'une consultation électronique ouverte à toutes les parties prenantes africaines, organisée en janvier-février 2014 par la CAOPA. Les résultats de cette consultation se trouvent sur le lien : <http://www.caopa-africa.org/images/docs/Resultat-discussion-en-ligne-CAOPA.pdf>

- Dans ces démarches d'amélioration de la participation, une attention particulière devra être donnée pour que les femmes du secteur de la pêche soient représentées à égalité (50%) dans la consultation pour la prise de décision, ainsi que dans la planification et la mise en œuvre de ces décisions;
- **A donner la priorité d'accès aux ressources à la pêche artisanale durable**
  - en réservant de manière exclusive la zone littorale et le plateau continental à la pêche artisanale, en la protégeant de manière efficace contre les incursions des chalutiers;
  - en refusant de privatiser et d'organiser un marché des droits d'accès à la ressource, tel que suggéré dans la stratégie de réforme, car ces systèmes permettent à ceux qui détiennent les capitaux de s'accaparer les ressources halieutiques dont la pêche artisanale dépend pour vivre, engendrant pour nos communautés pauvreté et misère;
  - en adoptant, lors du prochain Comité des Pêches de la FAO, en juin prochain, et en mettant en œuvre dans les plus brefs délais, les Directives Internationales Volontaires pour une Pêche Artisanale Durable de la FAO.
- **Concernant la mise en oeuvre du droit à l'alimentation**, nous demandons que les Ministres plaident auprès de leur gouvernement pour que ce droit soit inscrit dans leur constitution et dans leur législation nationale. D'autre part, un processus panafricain devrait être mis en place, auquel les citoyens puissent faire appel pour contraindre les gouvernements à respecter le droit à l'alimentation et les législations qui s'y rapportent.
- **Concernant la promotion de l'aquaculture**, nous plaidons pour :
  - Restreindre le développement de l'aquaculture à des espèces non carnivores, qui ne dépendent pas de la farine de poisson produite à partir de nos petits pélagiques, qu'il faut réserver à la consommation humaine directe;
  - Favoriser l'aquaculture à petite échelle, via la mise en place d'agences nationales de développement de l'aquaculture à travers lesquelles seront encouragés les investissements privés, à travers des programmes de renforcement des capacités, de sensibilisation, avec un accompagnement financier et technique, tout en veillant à intégrer les populations côtières dans cette dynamique afin qu'elles en bénéficient.

Nous espérons que nos voix seront entendues par nos Ministres de la Pêche et de l'Aquaculture, et nous leur souhaitons de fructueux débats en vue de l'adoption d'une stratégie de réforme de la pêche africaine qui reconnaisse et protège les droits de nos communautés à développer une pêche africaine durable.

**Gaoussou GUEYE**  
Secrétaire Général